

Objet : chantier FMND à Saint-Pierre-de-Colombier

Madame la Préfète,

Les organisations soussignées viennent par la présente réaffirmer leur totale opposition au projet pharaonique de la FMND à Saint-Pierre de Colombier, en plein cœur du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Ériger une basilique de 3 500 places ainsi qu'un centre d'hébergement dans un village de 400 habitants, au mépris d'un environnement protégé et des lois qui réglementent toutes les autorisations de construction dans ces territoires, représente une mise en danger des populations en raison de l'instauration d'une circulation routière considérablement augmentée sur des routes inappropriées. De plus, cela aggraverait le problème de l'eau potable et de son traitement.

Non seulement ce projet n'a fait l'objet d'aucune consultation des populations locales, mais il est aussi contraire aux lois environnementales. Il provoquera non seulement une catastrophe écologique, mais aussi une catastrophe sociale. La FMND qui a fait l'objet d'une enquête par la MIVILUDES suite à des plaintes pour emprise et dérives sectaires et qui est toujours sous surveillance, n'aura plus de barrière à sa captation des biens et des esprits dans la vallée, comme elle le pratique depuis de nombreuses années. Une telle situation est contraire aux règles de la République. Nous vous demandons, Mme la Préfète, d'exercer votre droit de contrôle sur les comptes de la FMND et nous souhaitons qu'ils soient rendus publics.

Les organisations soussignées apportent leur total soutien à l'association pour l'avenir de la vallée de la Bourges dans les actions en justice qu'elle mène.

Madame la Préfète, en ce qui nous concerne, nous mettrons tout en œuvre pour que ce chantier démentiel soit définitivement stoppé et que vous ne creusiez pas d'avantage le fossé entre les scientifiques et les décisions politiques en persistant à ignorer les décisions du Conseil d'État, les articles du code de l'environnement et les alertes des botanistes.

Ne pensez-vous pas Madame la Préfète, en tant que représentante de l'État et garante de l'ordre public, que la suspension du chantier en attendant que la justice ait rendu sa décision finale sur les dossiers en cours, serait la meilleure solution ?

Nous vous demandons de recevoir au plus tôt une délégation des signataires.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Madame, nos meilleures salutations.

**Signataires :**

Ami-e-s de la Bourges / LP 07-26 / MRAP centre Ardèche / FRAPNA 07 / UL CGT Aubenas / UD CGT 07 / FNEC-FP-FO 26-07 / CNT Interpro 07 / Confédération paysanne 07 / PG 07 / Ensemble ! 07 / NPA 26-07 / PCF 07 / Les Écologistes-EELV 07 / LFI sud 07 / POI 07 / PS 07.